



## Donnation vente immobilière

-----  
Par jecatilou

Bonsoir,  
Mon père et sa compagne possèdent un appartement qu'ils ont mis en vente.  
Je souhaite acheter ce bien. Mon père souhaite me faire une donation sur la vente.  
Mon père détient 42% de l'appartement et sa compagne 58%.  
Ils ont chacun un enfant d'une union précédente dont je fais partie et un enfant ensemble, mon demi-frère.

Est-il possible de déduire la donation de mon père en l'actant chez le notaire avant la vente ?

Merci  
Cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Est-il possible de déduire la donation de mon père en l'actant chez le notaire avant la vente ?  
Vous avez intérêt à ce que la donation de la part de votre père et la vente aient lieu en même temps, sinon cela fera deux fois des frais de mutation ("frais de notaire") pour le bien immobilier. Ce serait dommage.

Rien ne s'oppose à ce que dans le même acte votre père vous fasse une donation d'une partie du bien et que vous achetiez le reste des parts au couple.

-----  
Par jecatilou

Bonsoir,  
Merci pour votre réponse.  
Si j'ai bien compris je peux emprunter à la banque, la valeur du bien moins la donation ?

Dans ce cas là comment se passe la répartition avec mes demi frère. Est ce que cela peut se faire dans un second temps ?

Mes parents ayant deux biens à vendre.

Merci  
Cordialement